



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Question écrite

de **Fatima Ahallouch**, députée du groupe socialiste du Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles

à **Bénédicte Linard**, Ministre de la Fédération Wallonie Bruxelles en charge de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes

Concernant : Le harcèlement des femmes en ligne

Madame la Ministre,

Ce 21 décembre, un tribunal correctionnel a condamné un harceleur en ligne de la journaliste Myriam Leroy à 10 mois de prison avec sursis et une amende.

La journaliste a d'ailleurs mis en lumière ce phénomène de femmes publiques harcelées sur internet, notamment les journalistes. Une étude de la Fédération internationale des journalistes a montré, que deux tiers des femmes journalistes ont subi du cyberharcèlement.

Cette décision de justice est le fruit d'un long combat de 9 ans, qui les mouvements féministes l'espèrent, fera jurisprudence.

Cet acte est fort de sens mais nous le savons, le chantier reste colossal et c'est à ce sujet que je voulais interroger Madame la Ministre pour faire l'état de la question de la lutte contre le harcèlement des femmes en ligne :

Quels sont les mécanismes de prise en charge des victimes d'harcèlement en ligne ? Existe-t-il une formation et un service de soutien et d'accompagnement aux victimes d'un cyberharcèlement qui touche les femmes dans la profession, notamment au sein des médias, qui rejoint les mesures du Plan Droits des femmes ?

Concernant les journalistes plus spécifiquement, Comment l'AJP se mobilise-t-elle concrètement dans cette lutte ? Qu'en est-il du développement d'un « label des productions journalistiques ou rédactions qui contribuent à la lutte contre les violences à l'égard des femmes et contre le cyberharcèlement dans les médias » ?

Comment le nouveau plan d'éducation aux médias tend à améliorer la lutte contre ce phénomène ?

Quelles leçons tirées de cette condamnation au niveau des actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Je vous remercie pour vos réponses,

Réponse :

Madame la Députée,

La question du harcèlement en ligne des femmes est évidemment très importante. D'autant que, contrairement à ce que certains semblent penser, les conséquences dans la vie réelle de ce harcèlement sont bien concrètes : modification des comportements, dépression, et parfois protection policière, sans compter l'énergie à consacrer aux démarches administratives et judiciaires qui suivent les éventuelles plaintes.

C'est pourquoi j'ai inclus dans le plan d'Éducation aux médias des actions de sensibilisation au cyberharcèlement dès l'école, pour éduquer les citoyennes et citoyens de demain. Des projets spécifiques pourraient également concerner les publics adultes, dont on sait qu'ils ne sont pas épargnés par le phénomène, que ce soit en tant qu'auteur ou que victime.

Les femmes journalistes sont nombreuses à avoir subi du cyberharcèlement, et à parfois modifier leur comportement en ligne, pour être moins exposées. Elles perdent ainsi une chance de faire connaître leur travail, de trouver de nouvelles sources d'information ou simplement d'échanger avec des internautes, ce qui peut avoir un impact sur la progression de leur carrière.

L'Association des journalistes professionnels (AJP) s'est intéressée à la problématique du cyberharcèlement des journalistes, et aux réponses mises en place par les rédactions pour protéger et accompagner leurs travailleurs et travailleuses qui seraient la cible de harcèlement. Elle a commandé une étude à des chercheurs et chercheuses de l'ULB, dont les conclusions ont été publiées en ce mois de janvier 2022. Il en ressort qu'il n'existe pas encore de réponse systématique et structurée des employeurs médias face à ces harcèlements. Sur la base de ces constats, l'AJP va continuer à travailler sur la thématique, dans le cadre et les missions définis par la convention qui la lie avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

Par ailleurs, le label des productions journalistiques ou rédactions qui contribuent à la lutte contre les violences à l'égard des femmes et contre le cyberharcèlement dans les médias n'a pas encore été mis en place, mais les discussions à ce sujet doivent avoir lieu cette année.

Je vous remercie pour votre question.